



**MUNICIPALITÉ DE CHAMBORD
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
PROVINCE DE QUÉBEC**

AVIS PUBLIC

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX
RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Est par la présente donnée par la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Chambord :

Que le conseil entend statuer, au cours de la séance ordinaire du 6 décembre 2021 à 19h00 qui se tiendra à la salle communautaire Gaston Vallée, située au 72, boulevard de la Montagne, sur la demande de dérogation mineure suivante.

IMMEUBLE VISÉ :

15 chemin Mon-Chez-Nous
Lot 5 008 559, cadastre du Québec

NATURE ET EFFET DE LA DEMANDE

Règlement de zonage 2018-621, article 105 constructions et usages principaux ;

- Grille des spécifications 507, zone 8V, réduire deux marges de recul avant à 7.0 mètres et 7.3 mètres plutôt que 8.0 mètres, réduire la marge de recul latéral gauche à 1.0 mètre plutôt que 2.0 mètres, réduire la largeur minimale de la façade d'un bâtiment principal à 3.5 mètres plutôt que 5.0 mètres ainsi que réduire la superficie minimale d'occupation au sol d'un bâtiment principal à 22.33 mètres carrés plutôt que 35 mètres carrés

QUE toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de ladite séance relativement à cette demande.

DONNÉ À CHAMBORD, CE SIXIÈME JOUR D'OCTOBRE DEUX-MILLE-VINGT-ET-UN

La secrétaire-trésorière adjointe

Valérie Martel